

Le séisme repose la question du statut des réfugiés de l'environnement

Le Monde 21.01.2010

Comment protéger les Haïtiens qui fuient les zones dévastées par le séisme du 12 janvier ? Le désastre humanitaire se propage au rythme des migrations, réveillant le débat sur les failles du dispositif de protection des réfugiés et l'absence de statut des victimes de catastrophes naturelles.

"Beaucoup de gens ont quitté Port-au-Prince pour d'autres villes, même si nous n'avons pas de chiffres exacts, assure [Jemini Pandya](#), l'une des porte-parole de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les premiers ont rejoint des proches qui pouvaient les héberger. Mais une deuxième vague est en train de fuir, sans personne pour les accueillir."

Un afflux important de réfugiés a été signalé à Miragoâne et 5 000 personnes sont arrivées dans le département de Grand-Anse, à l'ouest de Port-au-Prince, par la route et par bateaux. L'OIM distribue tentes, bâches et jerrycans aux sans-abri, que les municipalités, démunies, n'ont pas les moyens de fournir.

Pour ces "déplacés internes", la protection et les secours sont définis par des "Principes directeurs" (accès aux besoins de base, protection, éducation) qu'observent l'ONU, les ONG et les Etats qui le veulent bien. Pour ceux qui chercheraient asile à l'étranger, rien n'est prévu, pas même un dispositif de protection temporaire. *"C'est la responsabilité de chaque gouvernement d'ouvrir ou non ses frontières"*, résume Mme Pandya.

Face à la multiplication des désastres liés au changement climatique, l'OIM a suggéré de créer un statut international pour les victimes de catastrophes naturelles, séismes compris. Sans succès.

"MATÉRIEL ET EXPERTISE"

Le statut de réfugié est réservé aux victimes de conflits et de persécutions, même si le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) reconnaît la nécessité de faire évoluer le dispositif et est venu prêter main-forte à Haïti. *"Nous apportons du matériel et notre expertise dans la gestion de camps et la protection des déplacés"*, précise sa porte-parole, [Melissa Fleming](#).

Lors des violences de 2004 provoquées par le départ en exil du président [Jean-Bertrand Aristide](#), le HCR avait appelé la communauté internationale à accorder l'asile aux Haïtiens en fuite. Il n'en est rien aujourd'hui. *"La situation n'exige pas que le HCR adopte une position officielle, d'autant plus que Saint-Domingue a ouvert sa frontière pour des raisons humanitaires"*, estime Mme Fleming.

Les choses pourraient changer en cas d'insuffisance de l'aide internationale débouchant sur un exode massif. Les Etats-Unis ont décidé d'accorder un statut de protection temporaire aux Haïtiens présents sur leur sol avant le 12 janvier, mais ont prévenu qu'ils n'accueilleraient aucun boat people.

En Europe, l'attribution d'un statut de protection temporaire permettant d'accueillir des réfugiés est du ressort du Conseil de l'Union européenne. Son application aux victimes du séisme n'est pas à l'ordre du jour.

"Chaque pays devrait au minimum donner aux immigrés haïtiens un permis de travail pour qu'ils puissent envoyer de l'argent au pays", analyse Jemini Pandya. Selon la Banque mondiale, la diaspora transfère chaque année 1,2 milliard d'euros vers Haïti.

Grégoire Allix